

6^e CONFÉRENCE D'ACTUALITÉ

MARDI 24 JUN 2025
PARIS OU DISTANCIEL

RÉDUCTION DE
10 %

POUR TOUTE INSCRIPTION
REÇUE AVANT LE
09/05/2025
(REDUC10)



PANORAMA DU DROIT DES ASSURANCES IARD

Maîtrisez toute l'actualité légale, jurisprudentielle
et les nouvelles pratiques 2025



Une attestation vous sera remise
validant 7 heures de formation



Éligible au plan de développement des compétences

www.efe.fr

AVEC LA PARTICIPATION DE

DAC BEACHCROFT

NERAUDAU AVOCATS



Johanne COUTIER

Responsable Conférences Droit des Affaires - Banque - Assurance
jcoutier@abilways.com

Le 6^e Panorama d'actualité du droit des assurances IARD vous permet de **synthétiser toute l'actualité et les nouvelles pratiques 2025 en droit des assurances IARD**, à Paris ou en distanciel.

Qu'il s'agisse de la **déclaration des risques à la souscription ou en cours du contrat**, de l'actualité jurisprudentielle en matière d'**exigence de preuves dans la formation et la modification des contrats d'assurance**, des **nouvelles stratégies sur les conditions et exclusions de garantie**, de l'**appréciation du DIC/DIL dans les programmes internationaux**, ou encore de **prescription**... Il est indispensable de maîtriser toutes les nouveautés 2025.

De la même manière, il est nécessaire d'intégrer les nouvelles décisions en matière d'**action directe, d'assurance dommages aux biens, d'opposabilité des clauses d'exclusion de contrats d'assurance non soumis au droit français** ou encore d'autonomie de la faute dolosive.

Cette conférence constitue **une journée unique et exceptionnelle d'analyses, d'échanges et de partages**, animée par d'**éminents Professeurs de droit et Avocats** spécialistes du droit des assurances Incendies, Accidents et Risques Divers.

POUR QUI ?

Au sein des compagnies d'assurances, cabinets de courtage, agents généraux, banques, mandataires d'intermédiaires, conseils en gestion de patrimoine, CIF, sociétés de gestion, concessionnaires, agences de tourisme, postes, supermarchés..., cette formation s'adresse aux :

- Responsables juridiques, juristes assurance
- Responsables des risques opérationnels
- Responsables pôle technique, chargés de missions techniques
- Responsables des indemnisations
- Chargés d'études juridiques
- Responsables de l'offre IARD

Au sein des autres structures :

- Responsables assurance
- Directeurs et responsables conformité, Compliance officers
- Avocats

Et à toute personne concernée par le conseil et la vente de produits d'assurance IARD

LES ACQUIS

- Maîtriser les nouvelles pratiques 2025 en matière de droit des assurances IARD
- Analyser les nouvelles décisions importantes de l'année et bénéficier du point de vue des praticiens

POURQUOI ?

- **Maîtrisez toute l'actualité juridique et les nouvelles pratiques d'assurance IARD**
- Nouvelles pratiques en matière de **déclaration de risques**, nouvelles jurisprudences sur la **souscription** et la **modification du contrat d'assurance**, nouvelles **exigences de preuves dans la formation et la modification du contrat**, nouvelles **stratégies sur les conditions et exclusions de garantie**, nouvelle appréciation du **DIC/DIL dans les programmes internationaux**... Anticipez tous les changements
- Nouvelles décisions en matière d'**action directe, d'assurance dommage aux biens, d'autonomie de la faute dolosive** ou encore d'**opposabilité des clauses d'exclusion de contrats d'assurance non soumis au droit français**... Adoptez les nouveaux réflexes indispensables

COMMENT ?

- Documentation remise à chaque participant au début de la formation
- Présentations définies en étroite collaboration avec les intervenants pour répondre aux attentes les plus exigeantes
- Alternance d'exposés et de débats garantissant une véritable interactivité
- Des pauses permettent des contacts privilégiés avec les intervenants

Chaque thème abordé permettra de faire le point sur les derniers textes et la jurisprudence de l'année tout en bénéficiant des conseils de praticiens

Programme non définitif, susceptible d'évoluer en fonction de l'actualité légale et jurisprudentielle

MARDI 24 JUIN 2025

JOURNÉE PRÉSIDÉE PAR :

**Pierre-Grégoire Marly**Professeur agrégé des Facultés de droit - Titulaire de la Chaire Assurance du CNAM
Directeur de l'École Nationale d'Assurances**8h45** Accueil des participants**9h00** Allocution d'ouverture par le Président de séance**9h15 Déclaration des risques à la souscription et en cours de contrat : quelles nouveautés 2025 ?**

- Déclarations prérédigées : la jurisprudence nous permet-elle d'y voir clair ?
- Questionnaires de déclaration des risques : où en sommes-nous ?
- Fausse déclaration ou absence de déclaration des risques : la jurisprudence a-t-elle évolué ?
- Prise de direction de procès : l'assureur est-il pieds et poings liés ?

Emmanuèle Lutfalla

Avocat Associé

Alice Decramer

Collaboratrice Senior

SIGNATURE LITIGATION**10h00 Formation et modification du contrat : quelles exigences de preuve en 2025 ?**

- Quelles sont les conditions d'existence d'un contrat ?
CA Paris, Pôle 4 3^e ch., 24 avril 2024
- L'assuré doit-il disposer d'un temps suffisant pour prendre connaissance des conditions générales ?
Cass. 2^e civ., 7 nov. 2024
- Quelles sont les conditions de validité de la signature électronique du contrat ?
CA Lyon, 1^{er} ch. civ., 26 sept. 2023
- Quand et comment les conditions générales sont-elles rendues opposables à l'assuré ?
CA Lyon, 1^{er} ch. civ., 10 sept. 2024
- Quelles sont les conséquences du défaut de signature des conditions particulières sur l'application des clauses de limitation de garanties ?
Cass. 2^e civ., 13 fév. 2025
- Quelles sont les conditions de modification d'un contrat d'assurance de groupe ?
CA Besançon, 1^{er} ch., 19 juin 2024

Arnaud Molinier

Avocat Associé

SQUAIR**10h45** Café-Networking**11h00 Conditions et exclusions de garantie : quelle stratégie adopter ?**

- Conditions, exclusions, déchéance... Comment les distinguer ?
Quelles précautions dans la rédaction des clauses ?
Cass. 2^e civ., 25 janvier 2024 ; Cass. Civ 2^e, 11 juillet 2024 ; Cass. Civ 3^e, 19 décembre 2024 ; Cass. Civ 2^e, 7 novembre 2024
- Appréciation du caractère formel et limitée des clauses : la rigueur toujours croissante de la Cour de cassation
Cass. 1^{er} civ., 25 janv. 2024 ; Cass. Civ 3^e, 5 décembre 2024 ; Cass. Civ 2^e, 23 janvier 2025
- Sanctions des exclusions : peut-on appliquer le droit commun des contrats ? Quelle opposabilité aux tiers ? Quand la soulever ?
Cass. Civ 2^e, 19 décembre 2024 ; Cass. Civ 2^e, 28 novembre 2024 ; Cass. Crim, 1^{er} octobre 2024

Alexandre Regniault

Avocat Associé

Quentin Charluteau

Avocat à la Cour

SIMMONS & SIMMONS**11h45 DIC / DIL dans les programmes internationaux : faites le point sur les principes et appréciations par les juges****Séverine Hotellier**

Avocat Associé

Berfin Polat

Avocat à la Cour

DENTONS**12h30** Déjeuner**14h00 Prescription : quelles nouveautés 2025 ?**

- Quel point de départ ?
- Quels nouveaux délais ?
- Quelles nouvelles causes d'interruption et de suspension ?
- Quelles nouveautés en assurance de dommages aux biens et de responsabilité civile ?

Bertrand Neraudau

Avocat Associé

NERAUDAU AVOCATS**14h45 Assurance dommage aux biens : faites le point sur toute l'actualité 2025**

- Aggravation du risque et sort du contrat d'assurance
Civ. 2^e, 15 février 2024
- Maîtrisez toute l'actualité en matière de subrogation
 - Quelle assiette du recours subrogatoire ?
Civ. 2^e, 25 janvier 2024
 - Quelle valeur des copies écran ?
Civ. 3^e, 4 juillet 2024
 - Transmission des accessoires
Civ. 2^e, 20 juin 2024
- Incendie et assureur de l'exploitant
Civ., 19 déc. 2024
- Quelle sanction lorsque l'assureur tarde à verser l'indemnité ?
Com., 2 octobre 2024
Civ. 3^e, 16 janvier 2025
- Quelle imposition fiscale et quel montant de l'indemnité ?
- Est-ce que l'assureur peut refuser sa garantie si les travaux ont été réalisés avant le passage de l'expert d'assurance ?
Civ. 2^e, 25 janvier 2024
- Est-ce que l'assureur peut refuser sa garantie si l'assuré ne rapporte pas la preuve de son préjudice ?
Civ. 2^e, 4 avril 2024
- Quels préjudices couverts ?
Com, 2 octobre 2024

Romain Bruillard

Avocat Associé

PHPG**15h30 L'opposabilité des clauses d'exclusion de contrats d'assurance non soumis au droit français (saison 2)****Vladimir Rostan d'Ancezune**

Avocat Associé – Partner

DAC BEACHCROFT**16h00** Café-Networking**16h30 Action directe****Pauline Arroyo**

Avocat Associé

HFW**17h00 L'autonomie de la faute dolosive : les contours de cette notion sont-ils concrètement établis ?**

- Comment est appréciée la conscience du caractère inéluctable des conséquences dommageables ?
- Comment la Cour de cassation différencie la conscience du dommage inéluctable et la conscience du risque de dommage ?
Cass. Civ 2, 14 mars 2024, Cass. Civ. 2, 4 avril 2024
- Des exemples jurisprudentiels de faute dolosive
Cass. Civ. 2, 19 septembre 2024, Cass. 3^e civ., 21 nov. 2024
- Que reste-t-il de la faute intentionnelle ?
- Le domaine de la faute inassurable est-il réellement élargi ?

Pierre-Grégoire Marly**17h45** Clôture de la journée



EFE est une marque du groupe

ABILWAYS

**POUR VOUS INSCRIRE
SCANNEZ CE QR-CODE**

ou rendez-vous sur le site www.efe.fr



Vous recevez cette information de la part de EFE (Groupe ABILWAYS).
Si vous ne souhaitez plus recevoir de sollicitations de la part du groupe ABILWAYS :
DPO - 18-24 rue Tiphaine, 75015 Paris ou correctionbdd@abilways.com.

Rejoignez EFE sur LinkedIn



EFE - Edition Formation Entreprise

INFORMATIONS PRATIQUES

DATE ET LIEU DE LA CONFÉRENCE

Mardi 24 juin 2025

Paris ou à distance

Le lieu de la conférence vous sera communiqué sur la convocation qui vous sera transmise 10 jours avant la date de la conférence

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

EFE - Département formation
18-24 rue Tiphaine, 75015 Paris
serviceclient@abilways.com - www.efe.fr
Tél. : 01 85 53 27 09

RENSEIGNEMENTS PROGRAMME

Posez vos questions à Johanne Coutier

Tél. : 06 62 77 35 06 • jcoutier@efe.fr

PARTICIPATION (TVA 20 %)

1 095 € HT

**10 % de réduction HT pour toute inscription avant le
09/05/2025 (code REDUC10)**

Ce prix comprend le déjeuner, les rafraîchissements et les documents remis pendant la conférence.

**les acteurs de
la compétence**

Membre de la Fédération
Les acteurs de la Compétence

